REGLEMENT - RASSEMBLEMENT NATIONAL 2014 – 10 ans MEGANE R.S.

Article 1 : Définition :

Monsieur Pierre CHAPUT organise, pour le 'Club Megane R.S. France', "**Le Rassemblement National 2014 pour fêter les 10 ans de Megane R.S.**" les 05-06-07 septembre 2014. Il s'agit d'une épreuve touristique, complètement dégagée de tout esprit de compétition. Cette manifestation, d'environ 200 kilomètres sur les 2 jours, se déroule sur routes ouvertes à la circulation publique et sur le domaine privé du circuit de Charade.

Article 2 : Véhicules admis :

Sont admis les véhicules de la gamme **RENAULT-SPORT**. Le nombre des participants est impérativement fixé à 60 équipages maximum (organisation inclue), avec liste d'attente. Les inscriptions seront closes sans préavis.

Article 3 : Engagements :

Les demandes d'engagement impliquent l'acceptation du présent règlement.
Des droits d'engagement doivent être réglés par chèque établi à l'ordre ***Club Megane R.S. France***, et couvrent :

- les repas à partir du vendredi 05 (diner) au dimanche 7 septembre 2014 (déjeuner) sauf déjeuner de samedi midi
- livre de route et les cartes du parcours du 07 septembre + frais divers
- le prix de participation aux activités et visites touristiques.

Article 4 : Assurance :

Une police d'assurance est souscrite par l'organisateur pour garantir, en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenant en cours d'épreuve, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur et aux participants du fait de dommages corporels ou matériels causés à des tiers.
Les garanties "Dommages" et "Vol" sont exclues et restent toujours de la responsabilité de leurs propriétaires.
Tous les véhicules engagés devront être assurés en complet accord avec la législation en vigueur.

Article 5 : Participants, véhicules :

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et posséder tous les papiers réglementaires du véhicule (certificat d'immatriculation, police d'assurance, contrôle technique).
Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, du présent règlement et du livre de route. Ils s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont recommandées par l'organisateur. Afin d'éviter des recherches inutiles, tout équipage décidant de quitter l'épreuve doit le signaler à l'organisateur.
Les véhicules engagés doivent être en tous points conformes au code de la route, les équipements, pneus, échappements, éclairages doivent respecter la réglementation.
De plus, les participants doivent respecter les biens, l'environnement, les personnes, et toutes les règles implicites de savoir-vivre sous peine d'exclusion sans préavis.

Article 6 : Classement :

Aucun classement ne sera établi.

Article 7 : Réclamations et précisions :

Cette épreuve se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Chaque concurrent s'engage :

- à respecter le présent règlement et à accepter les décisions de l'organisateur
- à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisateur en cas d'accident, de vol, incendies etc…survenant à l'occasion de ce rallye touristique : cette liste n'étant pas limitative….

Article 8 : Annulation, modifications :

En cas d'annulation de cette manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les participants inscrits seront immédiatement remboursés de leurs frais d'inscription, à l'exception de tout autre dédommagement.
Les frais d'inscription ne seront intégralement remboursés (hors journée piste soumis à conditions spéciales décrite dans le formulaire d'inscription) que si la demande en est faite avant le **06 août 2014**.

Signature

précédée de la mention "lu et approuvé"

CLUB MEGANE R.S. FRANCE

BP 26
68560 HIRSINGUE
FRANCE

E-mail : club.megane.rs.france@gmail.com
Site Internet : http:\\www.meganers.fr
Siège social basé à Clermont-Ferrand (63000)

Association Loi 1901
N° SIRET : 514 397 827 00015
Parution au Journal officiel du 08/08/2009